

novembre 2013

## / **CESU PETITE ENFANCE POUR 2013**

**IL VOUS RESTE JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE MINUIT, SOIT MOINS D'UN MOIS POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR VOTRE GARDE D'ENFANT EN 2013, AU-DELÀ DE CETTE DATE, VOS DROITS 2013 SERONT DÉFINITIVEMENT PERDUS.**

FO Énergie et Mines vous rappelle que votre employeur et le Comité de coordination des CMCAS proposent une aide financière pour la garde des enfants âgés de 3 mois à 3 ans : le CESU Petite enfance.

**Ce dispositif concerne** les salariés des entreprises participant au dispositif, ayant à charge un ou plusieurs enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

L'aide est étendue aux enfants âgés de 3 à 7 ans atteints d'une incapacité de 50 % et plus.

Cette aide prend effet au premier jour civil du mois qui suit le 3<sup>ème</sup> mois de l'enfant et prend fin le dernier jour du mois de son 3<sup>ème</sup> anniversaire.

**Le montant total annuel est de 2 000 €** pour un enfant et peut atteindre 2 555 € si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif.

Pour 2000 €, la répartition entre les trois parts se fait comme suit :

Part Caisse Centrale d'Action Sociale = 568 € - Part employeur = 864 € (hors déduction fiscale)  
- Part salarié = 568 €, dans le cas du choix de l'aide maximale.

La participation du salarié peut atteindre 725,62 € si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif.

**Pour commander** vos Ticket CESU petite enfance connectez-vous à votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU grâce à l'identifiant de votre employeur et le mot de passe : ticketcesu.

Le site : <http://www.cesu-petite-enfance.fr>



**ELECTIONS PRO**

NOVEMBRE 2013

**AVANÇONS**  
sur l'essentiel  
**PROTEGEONS**  
l'indispensable



**VOTEZ !**

**FO** **Énergie**  
**et Mines**

<http://www.fnem-fo.org>